

Les structures d'accueil intergénérationnel

La députée régionale, Madame Anne LAMBELIN, a récemment interpellé la Ministre Alda GREOLI à propos d'initiatives favorisant l'intergénérationnel dans les maisons de repos.

Ainsi dans plusieurs pays, des structures pour personnes âgées ont décidé de mettre à disposition d'étudiants des chambres vides ou des mini-appartements.

C'est le cas en France où des collaborations entre services d'action sociale ont permis de proposer à des étudiants des logements disponibles en maison de retraite. Cela permet de louer des chambres à prix réduit contre 2 à 4 heures de bénévolat par mois au sein de la structure. Les étudiants doivent également appeler le médecin en cas de problème le week-end et en soirée.

Aux Pays-Bas et aux Etats-Unis des projets similaires existent.

Et en Belgique ? Ce type de projet existe-t-il ?

C'est la question que la Députée Madame LAMBELIN a posé à la Ministre Madame Alda GREOLI.

Reconnaissant que les initiatives mentionnées ci-dessus sont de véritables projets *win-win* pour l'ensemble des parties prenantes, la Ministre reconnaît que ces initiatives relèvent du libre choix de la part du gestionnaire de l'établissement.

Malheureusement elle n'est pas en possession de chiffres relatifs à ce genre de pratiques innovantes. En effet ces informations ne sont pas rapportées de manière systématique aux agents en charge de l'Audit et du contrôle des maisons de repos ni aux agents de la Direction des Aînés de l'AViQ.

L'AViQ a malgré tout relevé une initiative de ce type à la Résidence « Val des Seniors » à Chanly. Cette maison de repos met à disposition de deux étudiants, stagiaires à la maison de repos, une chambre avec salle de bain et possibilité de se restaurer au sein de l'établissement.

Et la Ministre de conclure sa réponse en attirant l'attention sur le cadre réglementaire. En effet, le Code Wallon de l'Action social et de la Santé (CWASS) stipule qu'une maison de repos est une structure propre à l'hébergement des aînés et qu'aucune autre activité ne peut y être développée.

Il s'agira donc de réfléchir à la façon d'encadrer et réglementer ce genre de pratique. Ce qui pourra être fait quand le rapport bisannuel des établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés en Wallonie et que des données plus complètes seront disponibles.

Lien vers cette question parlementaire sur le Site de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=89724